

## DECLARATION DE YAOUNDE

### ANNULATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 09 OCTOBRE 2011

Nous, leaders des partis politiques, candidats à l'élection présidentielle et signataires de la présente, déclarons :

1. Que le peuple camerounais revendique depuis des décennies la tenue des élections libres, justes et transparentes organisées par une commission électorale indépendante ;
2. Qu'après plus de vingt ans de lutte, ce peuple a obtenu, en lieu et place, l'organe non indépendant, dénommé Elections Cameroon, ELECAM dont les textes le régissant ont été décriés par la communauté nationale et la société internationale ;
3. Que pour parachever le verrouillage de cet organe, il y a eu
  - La nomination, par un acte du Président de la République, Président du RDPC, des 12 membres du Conseil et du Directeur Général d'ELECAM tous militants et membres du bureau politique et du comité central de son parti et, ce n'est qu'après leur nomination qu'ils ont démissionné pour la forme de leur formation politique
  - La nomination à travers tout le pays des militants RDPC comme responsables régionaux, chefs d'agences et d'antennes d'ELECAM.
4. Que ce sont ces derniers qui vont choisir les présidents des bureaux de vote parmi les militants du RDPC ;
5. Que tout cela a été décrié et contesté par des partis politiques d'opposition, par la société civile, par les camerounais sans suite.
6. Dès lors, ce fut sans surprise qu'à quelques jours du vote, un membre d'ELECAM ait été relevé de ses fonctions par décret présidentiel pour une faute lourde, à savoir l'exécution du contrat de communication pour le candidat sortant, Monsieur Paul Biya.

7. Les partis politiques responsables et soucieux de la paix ont néanmoins demandé aux citoyens d'aller s'inscrire massivement sur les listes électorales et de voter le moment venu ;
8. Que quelques jours seulement avant le 09 Octobre, jour du vote, nous nous sommes rendus à l'évidence :
  - que moins de 30% des cartes d'électeurs étaient effectivement remises à leurs propriétaires légitimes et surtout, nous avons pu constater le non fonctionnement des commissions départementales de supervision chargées de la distribution des cartes et de connaître des récriminations des électeurs conformément à l'article 24 de la loi n°92/010 du 17 Septembre 1992 fixant les conditions d'élection et de suppléance à la présidence de la République.
  - qu'en plus des innombrables doublons, il a été remarqué que des personnes décédées n'avaient pas été radiées du fichier électoral qui s'est avéré être l'ancien fichier électoral établi par le Ministère de l'Administration territoriale, ignorant purement et simplement tout le travail de nettoyage fait par les commissions mixtes où sont représentées les formations politiques.

En bref, le non respect des textes et tous ces dysfonctionnements nous ont conduits à l'évidence de l'incapacité d'Elections Cameroon à organiser l'élection présidentielle querellée de manière libre, juste et transparente. C'est ainsi que certains d'entre nous avaient adressé en date du 06 Octobre 2011, auprès de la Cour Suprême siégeant comme Conseil Constitutionnel, une requête aux fins de constatation de l'incapacité d'ELECAM à mener à bien l'élection présidentielle du 09 Octobre 2011 conformément à l'article 41 de la loi n° 2006/011 du 29 Décembre 2006 qui stipule qu' « **En cas de défaillance d'Elections Cameroon dûment constatée par le Conseil Constitutionnel, le Président de la République prend en vertu des dispositions de l'article 5 de la Constitution les mesures qu'il juge nécessaires pour y remédier** ». Cette requête est restée sans suite.

9. Qu'au matin du 09 Octobre, l'environnement électoral s'est affirmé chaotique avec d'innombrables irrégularités dont on peut citer quelques unes :
  - Plus de 70% des cartes d'électeurs n'ont pas été distribuées et par conséquent, la majorité de ceux qui s'étaient inscrits sur les listes électorales n'ont pas pu exercer leur droit de vote, et les cartes distribuées l'ont été par les militants du parti RDPC à des personnes ciblées ;
  - Beaucoup de gens ont été pris en flagrant délit de fraude électorale sur l'ensemble du territoire national du fait de la détention de multiples cartes de vote;

- Plusieurs présidents des bureaux de vote, militants du RDPC, ont utilisé les cartes électorales non retirées pour voter Monsieur Biya, bourrant ainsi les urnes de plusieurs bulletins de vote en sa faveur ; pour atteindre leur fin avec la complicité de bien des autorités administratives et traditionnelles, ils ont écarté les scrutateurs des autres candidats, les empêchant de vérifier des pièces présentées avant le vote, favorisant ainsi les votes multiples, sans cartes nationales d'identité, avec les récépissés, le vote des mineurs, des étrangers et des personnes non inscrites.
- Une mauvaise organisation matérielle, à dessein, couplée à un acheminement tardif du matériel électoral, a contraint beaucoup d'électeurs à une abstention forcée ;
- En violation du code de bonne conduite, des bureaux de vote ont été installés dans les chefferies traditionnelles, dans les domiciles privés et dans les camps militaires avec des effectifs des électeurs dépassant tout entendement et le vote à cent pour cent du candidat du RDPC. Plus grave, certains bureaux de vote n'avaient pas de représentants d'ELECAM ;
- L'usage abusif et vexatoire des moyens de l'Etat par le candidat Biya pendant la campagne électorale et l'impartialité caractérisée des médias et plus particulièrement les médias d'Etat ;
- Des cartes électorales ont été établies à partir des listes dressées par les responsables RDPC en dehors des commissions mixtes légales et puis distribuées en dehors des commissions légalement chargées de le faire ;
- Des personnes décédées entre septembre 2007 et août 2011 figuraient toujours sur les listes et les cartes électorales ont été établies à leur nom ;
- Beaucoup de bureaux de vote ont ouvert à 14h30mn pour se refermer à 18h ;

Au regard de tout ce qui précède, nous, représentants des partis politiques signataires, déclarons qu'Electons Cameroon a failli complètement à sa mission d'organiser une élection libre, juste et transparente le 09 Octobre 2011, et par conséquent, rejetons tout résultat que pourra déclarer le Conseil Constitutionnel car nous sommes intimement convaincus qu'il n'ya pas eu élection présidentielle au Cameroun le 09 Octobre 2011.

Au regard de l'Article 99 de la loi numéro 92/010 du 17 Septembre 1992 nous demandons au Conseil Constitutionnel d'annuler l'élection présidentielle du 09 Octobre 2011 suivant en cela les différentes requêtes que nous lui avons adressées dans ce sens.

Dans le cas où le Conseil Constitutionnel refuse d'annuler cette mascarade électorale et persiste à déclarer les résultats, nous appelons par la présente le peuple à venir massivement manifester en faveur de leur droit de participer à des élections libres et transparentes.

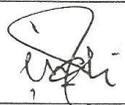
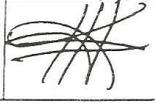
Afin de prévenir une crise sociale grave, nous demandons la révision de la loi électorale et la mise sur pied dans un délai de six mois d'un nouveau système électoral qui sera véritablement indépendant et accepté par tous et qui devra conduire la nouvelle élection présidentielle.

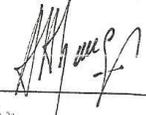
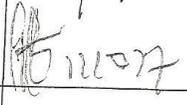
Nous assurons le peuple Camerounais que nous serons à ses côtés pendant les manifestations jusqu'à l'établissement d'une véritable commission électorale indépendante au Cameroun.

Fait à Yaoundé, le samedi 15 octobre 2011

### Les signataires de la Déclaration de

### Yaoundé

No d'ordre	Noms et prénoms	Parti politique ou qualité	signature
1	HI JOHN BERTHE	S.D.F	
2	Edith Kahongwa	C.F.P	

3	Dr Adnanridam NJOYA	UDZ	
4	Bernard A. Mune	APK	
5	MOMO Jean de Dieu	PADDEC	
6	Albert DZONGANG	La Dynamique	
7	Ayoh Paul Abine	PAP	
8			
9			
10			
11			
12			